

FLASH EDT

03/10/13

Contrôle GNR

La Fédération Nationale a été alertée par son réseau du contrôle d'entreprises de travaux agricoles pour détournement d'emploi de GNR dans des tracteurs agricoles au cours des derniers mois.

Suite à un travail avec les douanes, une nouvelle circulaire est parue en juillet dernier, précisant les nouvelles conditions d'emploi du GNR.

« Aujourd'hui, nous déplorons l'application rétroactive de l'arrêté à janvier 2012 par des brigades de douanes dans deux régions par la reprise des factures de chantiers et des livraisons de carburant qui est à l'origine de redressements en dizaines de milliers d'euros pour des entreprises qui respectent la nouvelle réglementation depuis fin 2012 début 2013.

Il n'y a eu aucune période de transition pour l'application d'un arrêté qui n'a fait l'objet d'aucune consultation préalable des organisations professionnelles d'utilisateurs et d'aucune communication dans la presse professionnelle spécialisée.

Nous estimons déloyal de redresser les entreprises de bonne foi sur l'année 2012 dès lors que les entreprises ont commencé à avoir connaissance de la nouvelle réglementation fin 2012 et l'appliquent depuis »

C'est en ces termes que la Fédération a écrit à la Direction générale des douanes, le 23 septembre dernier, afin de faire appliquer la nouvelle réglementation avec discernement.